

COMMUNE DE LUCINGES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 7 novembre à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Lucinges sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elue secrétaire de séance : Aline FAVRAT

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, JY. BEUCHER, C. BURKI, A. CHICHER, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS, Y. DIEULESAINT, A. FAVRAT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, C. MASCAGNI, V. MOUCHET, M. SARTON, D. SIMONEAU.

Excusés : P. CHARRIERE pouvoir Y. DIEULESAINT, A. DROUX pouvoir C. BURKI.

Date de convocation du conseil municipal : 31/10/2022

Délibération N° 2022-11-02 : Subvention classes découvertes – Ecole de Lucinges

Rapporteur : Monsieur Laurent Baud, Adjoint délégué au scolaire

Monsieur Laurent Baud porte à la connaissance du conseil municipal, la demande d'aide financière de Mesdames Bricout, Louessard, De Almeida-Roux et Galibert, professeurs des écoles (CP-CE1, CE2, CE2-CM1 et CM2) pour l'organisation de classes découvertes histoire Moyen-Age en Ardèche, pour les 4 classes du CP au CM2 qui auront lieu :

- Du 30 mai au 2 juin pour les deux classes de Mmes De Almeida-Roux et Galibert
- Du 19 au 22 juin pour les deux classes de Mmes Bricout et Louessard

Le montant total prévisionnel de ces 2 séjours est estimé à 28.988 euros pour 96 enfants, sachant que le département participe à hauteur de 7,50 euros/jour/enfant (la classe découverte étant située hors département) et les familles contribuant pour 20 euros/jour/enfant.

L'aide financière de la commune est sollicitée pour :

- Dans un premier temps, un montant de 15 euros/jour et par enfant, soit un total de 5.760 euros.
- Puis dans un deuxième temps, un montant de 10 euros/jour et par enfant, soit un total de 3.840 euros maximum sachant que cette somme serait réduite voire non demandée en fonction des fonds obtenus par l'association Les Enfants de Lucinges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accorde** le versement d'une subvention d'un montant de 15 euros/jour et par enfant, soit un total de 5.760 euros pour les classes découverte « histoire Moyen-Age » qui aura lieu en mai et juin 2023 pour les élèves du CP au CM2 ;
- **Précise** que pour la seconde subvention, celle-ci sera inscrite, si nécessaire, à l'ordre du jour d'un conseil municipal du 1^{er} semestre 2023, en fonction des fonds obtenus par l'association les Enfants de Lucinges qui détermineront le montant de la subvention résiduelle de la commune à verser.
- **Dit** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2023 de la commune.

Ainsi fait et délibéré en séance

La Secrétaire de Séance,
Aline FAVRAT



Le Maire,
Jean-Luc SOULAT

